

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 6 juin 2014 portant renouvellement des membres nommés
du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry**

NOR : AFSA1430440A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry :

Le préfet de la Savoie ou son représentant, président.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ou son représentant.

Mme Florence Vallin-Balas, maire de Cognin.

M. Michel Pelletier, administrateur de l'Association pour adultes et jeunes handicapés de la Savoie.

M. Lionel Rolland, directeur de l'Association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés (AGIRH).

Docteur Anne Rivron, médecin ORL de l'établissement.

M. Christophe Vander Schuren, président de l'Association des déficients auditifs de la Haute-Savoie.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 juin 2014.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*

N. CUVILLIER